

# Conditions générales D'INSCRIPTION



**BAFA : avoir 17 ans révolus au 1<sup>er</sup> jour du stage.**

**BAFD : avoir 21 ans révolus au 1<sup>er</sup> jour du stage, être titulaire du BAFA (ou équivalence), et/ou avoir obtenu une dérogation délivrée par la Direction régionale de la Jeunesse & des Sports.**

## Inscription

Votre demande est enregistrée dès réception :

- du dossier d'inscription dûment rempli
- du versement de 30 % du prix du stage et du montant de l'adhésion de 15 €
- de l'attestation de prise en charge financière si le montant du stage est réglé par un organisme
- une photo
- 5 timbres
- pour les stages d'approfondissement, les copies des certificats de session de stage théorique et de stage pratique validés par Jeunesse et Sports.

## Prix et prestations

Les différents tarifs comprennent les frais pédagogiques, l'hébergement et les repas. Les frais de transport restent à la charge des stagiaires.

Le solde du prix du stage devra être réglé au plus tard 8 jours avant le début du stage.

## Désistement

En cas d'annulation de votre part, il sera retenu 61 € de frais de dossier ainsi que le montant de l'adhésion. Moins de 8 jours avant le début du stage, il sera retenu 50 % du prix du stage. En cas d'abandon en cours de stage, aucun remboursement ne pourra être envisagé.

## Suppression d'un stage

En cas d'annulation d'un stage (insuffisance d'effectifs par exemple), nous vous communiquerons une solution de remplacement dans la mesure du possible, ou vous rembourserons la totalité des sommes versées, sans autres indemnités.

## Convocation

Un courrier précisant le lieu, moyen d'accès, heure du début et fin de stage, matériel à emporter, vous sera adressé une huitaine de jours avant le stage.

## Lieux de stages

Les lieux indiqués dans le catalogue peuvent être modifiés par obligation. Dans ce cas, un courrier précisant le changement vous sera envoyé.

## Maladie

Les frais occasionnés sont à la charge du stagiaire.

## Aides à la formation

Un certain nombre d'organismes peuvent octroyer des bourses ou aides financières comme les Caisses d'allocations familiales, Jeunesse & Sports, les conseils généraux, les comités d'entreprise, la jeunesse au Plein Air, etc. Informez-vous auprès de ces organismes.

## Assurances

La Fédération Léo Lagrange a souscrit un contrat d'assurance auprès de la MAIF. Il garantit sa responsabilité civile, celle de ses associations affiliées, salariés et bénévoles. Il permet également aux adhérents de bénéficier à titre personnel de garanties responsabilité civile, défense, indemnisation des dommages corporels, recours, protection juridique, etc., lorsqu'ils participent aux activités Léo Lagrange.

Le numéro de police peut vous être précisé sur simple demande.

Nos stages sont organisés par une équipe de professionnels et de volontaires. Vos critiques mais aussi vos suggestions et propositions seront pour nous de précieux éléments nous permettant d'améliorer davantage nos actions en faveur des loisirs et vacances de la jeunesse.

**+ d'infos sur**  
[www.bafa-bafd.org](http://www.bafa-bafd.org)

- Retrouvez le calendrier des formations BAFA-BAFD près de chez vous,
- Inscrivez-vous en ligne,
- Découvrez nos publications,
- Déposez votre candidature pour un poste en centre d'accueil de loisirs et de séjours,
- Prenez connaissance de la législation...

**[www.bafa-bafd.org](http://www.bafa-bafd.org) : l'essentiel  
pour les animateurs volontaires**